

# Contrat Prestation et co-engagement

#### **ENTRE**

Charlotte et les Chérubins, comportementaliste équin Représenté par Charlotte HEYRMAN

Siège social: 64 rue Léon Auscher 38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE (France)

Micro-entreprise EI immatriculée SIRET: 807 709 498 00032

EΤ

Nom prénom:

ou

Nom de la structure :

Nom et prénom du représentant :

SIRET:

Adresse:

# **OBJET DU CONTRAT:**

Description de la prestation définie et validée par le prestataire et le client :

## Durée et calendrier envisagés

Compte-tenu d	lu type d	e prestation	liée au vivant	t et des (	contraintes (	éventuelle	es des	s parties
ce calendrier e	est susce	eptible d'évolu	uer et ce, d'u	n comm	un accord.			

### Modalités de réalisation :

- Toute séance sera réalisée en présence du propriétaire et/ou cavalier et du cheval sauf cas exceptionnel et avec l'accord du prestataire.
- Lieu: s'assurer qu'un espace de travail sécurisé soit mis en place et disponible pour la réalisation des séances de travail, par exemple: carrière, espace clôt dans une prairie, paddock ...)
   Adresse:

Si votre cheval est pensionnaire dans une structure, prévenir le gestionnaire, s'assurer de sa validation de mon intervention dans son établissement.

En cas de changement de lieu, le client informera le prestataire dans un délai de 48h avant la date de séance prévue afin de s'assurer que le déplacement soit toujours compatible.

#### Matériel :

Le client aura à disposition tout le matériel personnel du cheval (selle, filet, licol, hipposandales, matériel de pansage ...etc.) pour chaque séance.

Le client sera en tenue adéquate et aura son matériel de sécurité pour chaque séance (chaussures et vêtements adaptés, bombe, éventuellement gilet de protection...).

Il s'engage à se procurer le matériel nécessaire pour s'entraîner aux exercices qui seront mis en place lors des séances : clicker, pochette à récompense, cible ...etc. Le prestataire dispose de son matériel de travail pédagogique complémentaire (malle à désensibilisation et dispositif Equifeel, barres et chandeliers si nécessaire...etc.)

## PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Prix total:

## Modalité de paiement :

- Prestation comprenant jusqu'à 10 séances de travail : paiement après chaque séance
- Prestation de coaching en continu: paiement mensuel après chaque première séance de travail du mois
- Ou selon un échéancier préalablement défini et validé entre le prestataire et le client comme suit :

Tout paiement doit être entièrement régularisé au plus tard à la dernière séance prévue. Toute séance réalisée est due. Un défaut de paiement selon les modalités convenues peut entraîner un arrêt des engagements du prestataire.

# RETRACTATION ET RUPTURE DE CONTRAT

Les conditions de rétractation et de rupture de contrat et les procédures en cas de litiges disponibles dans les conditions générales de vente sur <u>www.charlotte-</u> comportementaliste-equin.fr Selon les modalités de l'article L221-18 du code de la consommation pour les prestations de services, le délai de rétraction de 14 jours court à compter de la conclusion du contrat ici appelé « Prestation et co-engagement »

## **OBLIGATION DE MOYENS**

Le prestataire s'engage à l'obligation de moyen pour tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs attendus dans la mesure où ils s'avèrent en adéquation avec le cheval, le cavalier/propriétaire et le binôme cavalier/propriétaire-cheval.

Aussi, s'il s'avère que les objectifs attendus initialement ne sont pas en adéquation, le prestataire proposera des objectifs alternatifs.

# **OBLIGATIONS DES PARTIES**

## Le prestataire

- Engagement à tout mettre en œuvre afin de **réaliser la prestation** telle que décrite et détaillée dans le contrat de prestation ainsi qu'à respecter les délais hors cas de force majeur;
- Obligation d'information, de mise en garde et de conseils: avertir et informer le client sur les risques ou problèmes que peut éventuellement engendrer la prestation, ainsi qu'à l'accompagner et le conseiller dans ses choix et décisions.

#### Le client

- Obligation de paiement de la prestation
- Obligation de **mettre à disposition tous les moyens nécessaires** à la bonne réalisation de la prestation (cf. modalité de réalisation)
- Engagement d'un entraînement personnel entre deux séances avec le prestataire selon les prescriptions qui lui seront transmises.

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

L'ensemble des conditions générales de vente sont disponibles sur le site <u>www.charlotte-comportementaliste-equin.fr.</u>

	Fait à
	Le
Signatures	